

Fondements du présent règlement

Tous les élèves ont droit au respect, à la sécurité physique, psychologique et morale à l'école.

Ils ont également droit à un enseignement et à une éducation de qualité.

Tous les membres du personnel de l'école ont droit au respect et à la politesse de la part des élèves de l'école. Ils ont également le mandat de dispenser la meilleure qualité de service à la clientèle et la responsabilité d'assurer le maintien d'un climat propice à une éducation de qualité.

Approuvé par le conseil d'établissement : le 7 octobre 2015.

École des Sentiers

186, rue St-Germain
Portneuf (Québec)
G0A 2Y0

Tél.: 418 286-3315 • Téléc. : 418 286-3307 • Courriel : epse@cssportneuf.gouv.qc.ca

École de la Riveraine

105, rue des Écoliers
Portneuf (Québec)
G0A 2Y0

Tél.: 418 286-6525 • Téléc. : 418 286-6520 • Courriel : epri@cssportneuf.gouv.qc.ca

École des Sentiers École de la Riveraine



Des règlements...

pour m'aider à apprendre



pour ma sécurité

**pour avoir du plaisir
avec les autres**



pour "GRANDIR EN QUALITÉ"

CODE DE CONDUITE

RÈGLES	RAISONS	CONSÉQUENCES POSSIBLES	CONSÉQUENCES POSITIVES	RELATION D'AIDE
1. Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.	1. Pour que chacun se sente heureux et en sécurité à l'école. Pour avoir du plaisir avec les autres.	• Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements.	• J'ai des privilèges accordés (ex : poursuite du travail en équipe).	→ Je fais une fiche de réflexion dirigée.
2. Je prends soin du matériel et des lieux.	2. Pour vivre dans un milieu propre, agréable et sécuritaire.	• Je suis retiré de la classe ou d'une activité qui me plaît.	• Je participe au système de motivation dans ma classe.	→ Je suis encadré par un intervenant adulte dans ma démarche de réparation.
3. Je circule dans l'école en marchant et en conservant le silence.	3. Par respect des autres et pour favoriser un milieu sécuritaire.	• Je fais un acte de réparation en lien avec le geste posé. (ex : je nettoie si j'ai sali).	• Mon amélioration est soulignée (en classe, par une lettre ou un appel à mes parents, etc.).	→ Je rencontre mes parents avec mon enseignant.
4. Je porte des vêtements convenables selon les saisons et les activités. ❖ Je m'assure de porter des chandails et chemises qui ont des manches et des pantalons courts ou jupes qui sont près du genou ❖ Je m'assure de toujours avoir deux paires de souliers ❖ L'habit de neige complet est obligatoire ❖ Si je porte les cheveux longs, je m'assure de les attacher, surtout en période d'éclosion de poux	4. Pour mon hygiène personnelle, le respect de soi et des autres. Pour m'amuser pleinement lors des récréations.	• J'avertis moi-même mes parents de mon comportement (téléphone, écrit...) • Je reprends le temps perdu. • Je suis suspendu à l'interne. • Je peux recevoir une plainte des autorités policières. • Je peux être exclu d'un voyage, d'une sortie. • Je suis retenu à l'école en dehors des heures de classe.	• Toute autre conséquence positive jugée pertinente.	→ Je rencontre la ressource en éducation spécialisée.
5. Je respecte l'horaire de l'école.	5. Pour ma santé et pour développer de bonnes habitudes de vie.	• Je suis suspendu à la maison avec du travail et retour à l'école avec mes parents.		→ Je suis invité à un plan d'intervention.
6. Je laisse tout objet personnel ainsi que les appareils qui enregistrent la voix ou des images à la maison.	6. Pour me donner toutes les chances de réussir et respecter la classe déjà au travail.	• Je remplace ou répare le matériel endommagé. • Je dois remettre mon appareil à l'enseignant.		→ Je rencontre la direction de l'école.
7. Je laisse les appareils de communication (de type téléphone cellulaire) et les appareils de musique à la maison.	7. Pour respecter la vie privée des gens.	• Mes parents devront venir chercher mon appareil à l'école.		
8. J'utilise les ressources informatiques selon le « code d'éthique des utilisateurs des ressources informatiques ».	8. Pour communiquer en direct avec les gens qui m'entourent.	• Je subis les pénalités et sanctions prévues dans le « code d'éthique des utilisateurs des ressources informatiques ». • Toute autre conséquence pertinente.		

Tous gestes graves (violence physique, intimidation, menace, possession d'objets illégaux) résulteront en une suspension à la maison et les modalités de retour seront convenues avec les parents.

N.B. La direction de l'établissement se réserve le droit, dans le présent règlement, d'intervenir lors de manquements non prévus dans le cadre de ce dernier selon son bon jugement.